



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 14/02/12

Reçu en Préfecture le : 16/02/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 13 février 2012
D - 2012/25

Aujourd'hui 13 février 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Anne WALRYCK (présente jusqu'à 16h50)

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Sylvie CAZES, Madame Constance MOLLAT, Madame Sarah BROMBERG, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON

**Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée
d'Aquitaine. Organisation d'une exposition temporaire
'Iturria, la vie comme elle va'. Catalogue. Prix
de vente. Droits d'entrée. Fixation. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a décidé de présenter au musée d'Aquitaine, du 1^{er} mars au 3 juin 2012, une exposition temporaire dénommée « ITURRIA, la vie comme elle va ».

Cette exposition regroupe quatre décennies de dessins de presse réalisés par Monsieur Michel Iturria.

Illustrateur des grands moments de la vie politique nationale et internationale au quotidien Sud Ouest, Michel Iturria s'intéresse également à la culture du grand sud ouest en imaginant nombre de personnages dans la bouche desquels analyses et réflexions philosophiques aident à voir et comprendre la société contemporaine à travers le prisme de l'humour et du réalisme.

L'exposition organisée au Musée d'Aquitaine présentera ainsi dans un espace d'une superficie de 600m², l'aspect régionaliste de la création de ce dessinateur (dessins originaux et reconstitutions de strips sous forme de scénettes) tels le rugby, la gastronomie, les spécificités des départements aquitains puis l'univers animalier comparable dans cette production aux fables de Jean de Lafontaine.

Plus loin, un choix de nombreux dessins rappellera des épisodes de la vie politique en France et dans le monde depuis les années 1960.

Près de 150 documents originaux encadrés et plus d'une vingtaine de personnages grandeur nature inclus dans un processus narratif composeront le déroulé de cette exposition.

A l'occasion de cette manifestation, il a également été décidé de faire imprimer un catalogue qui sera édité à 600 exemplaires, pour un coût de 4167,25 TTC

- 450 exemplaires seront mis en vente au prix public de : 10€ TTC
- 150 seront réservés à des dons ou des échanges entre bibliothèques.

De plus, s'agissant d'une exposition de faible coût, le musée d'Aquitaine propose d'appliquer un droit d'entrée au public s'élevant à :

- plein tarif : 3.00 €
- tarif réduit : 1.50 €
- gratuité : sans changement.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer les tarifs ci-dessus indiqués.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 13 février 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dominique DUCASSOU